

## REUNION DU 23 MARS 2018

20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., JACOB Philippe, REINERT Laurence, DOMINELLI Cosimo.

Membres absents : SCHMIT Martial, LOSSON Johanna, ARNOULD Laura (donne procuration à ARNOULD Michel)

### 1)VOTE DES 3 TAXES DIRECTES

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes directes soit :

- 4.82% pour la taxe d'habitation
- 4.49% pour la taxe foncière sur le bâti
- 32.80% pour la taxe foncière sur le non bâti

### 2)BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 équilibré à :

- 288 006.43€ en recettes et dépenses de fonctionnement
- 200 423.37€ en recettes et dépenses d'investissement

### 3)ACHAT GRANGE RUE DE L'EGLISE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition :

-du terrain situé à Velving, Moselle, cadastré section 1 n° 12 " Rousgarten" d'une contenance de 1a 54ca appartenant à Monsieur WISNIEWSKI Bruno

-du terrain situé à Velving, Moselle, cadastré section 1 n°13 " Rousgarten" d'une contenance de 1a 34ca appartenant à Monsieur WISNIEWSKI Bruno moyennant le prix de 15 000€ pour les deux terrains .

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'acquérir :

-le terrain situé à Velving, Moselle, cadastré section 1 n° 12 " Rousgarten" d'une contenance de 1a 54ca appartenant à Monsieur WISNIEWSKI Bruno

-le terrain situé à Velving, Moselle, cadastré section 1 n°13 " Rousgarten" d'une contenance de 1a 34ca appartenant à Monsieur WISNIEWSKI Bruno moyennant le prix de 15 000€ pour les deux terrains.

Il charge Maître DAUPHIN, notaire à Boulay, Moselle, 9-11 rue du couvent de dresser l'acte de vente .

Il donne pouvoir à Monsieur Gérard FISCHER, Maire, de signer tous actes authentiques et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

### 4)TRAVAUX CHEMIN FORESTIER

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise BATI TP de St- Avoild d'un montant de 5030.40 euros TTC, pour des travaux sur le chemin forestier visant à améliorer l'écoulement des eaux.

### 5)MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHPB

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qui l'acceptent, la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois en date du 22/02/2018

faisant état de la modification de ses statuts en ajoutant comme compétence au titre des compétences facultatives :

« le contrôle technique des poteaux d'incendie »,

et la constitution avec le Département de la Moselle d'un groupement de commande publique pour sélectionner un prestataire unique au niveau départemental pour les 36 communes de la CCHPB, à l'exception de la commune de Boulay.